

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Courrier A et par Courriel

Canal 9
A l'att. de Mme Aline Nicol
et M. Jacques Melly
Case postale 208
3960 Sierre

Monthey, le 20 février 2008

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,
Madame la Directrice,

En séance du 18 février 2008, le conseil municipal a pris connaissance de l'échéance de la concession actuelle de Canal 9 pour la fin de l'année et du projet d'extension de la chaîne sur l'ensemble du Valais afin d'obtenir le renouvellement de ladite concession.

La commune de Monthey a accepté, il y a quelques années, l'extension de Canal 9 et la diffusion de son programme sur son territoire ainsi que sur la région. Il a soutenu la création d'une antenne à Monthey afin d'asseoir la présence de la chaîne et de lui permettre de s'imprégner des événements régionaux.

Ainsi, la commune de Monthey souscrit pleinement à votre projet de diffuser sur l'ensemble du Valais et de proposer, dès 2009, deux programmes, soit l'un pour la partie francophone en maintenant, voire améliorant l'acquis, et l'autre pour la partie germanophone en développant un programme pour les Haut-Valaisans dans leur langue. Elle estime que votre projet est fédérateur et que Canal 9, par son expérience, garantit le maintien d'une chaîne de télévision comme service public, assure une excellente couverture régionale, donne des assurances sur le respect des pluralités d'opinion et participe, par ce biais, fermement et concrètement à la consolidation de l'unité cantonale.

Pour ces raisons, la commune de Monthey est tout à fait favorable à ce que Canal 9 puisse bénéficier du renouvellement de sa concession, dès la prochaine année.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil Municipal

Le Président :
F. Mariétan

Le Secrétaire :
J.-P. Posse

Copie : commune de Sion, Martigny, Sierre